



SELARL DURANCEAU - PARTENAIRES & ASSOCIES

LD le droit stricto sensu
Maitre d'avocats

Maître Delphine DURANCEAU

Domaine des Plantiers, 150 Route de Berre 13510 EGUILLES - Tel : 04.42.27.45.56
saisies.immobilières@dpa-avocats.com - www.dpa-avocats.com

Maître Gaëlle HARRAR - SELARL BENHAMOU HARRAR

Avocat au Barreau de NICE - 48 Rue Gioffredo 06000 NICE - Tel : 04.92.47.73.17

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES - EN UN SEUL LOT D'ENCHERES SUR SECONDE RÉITÉRATION DES ENCHÈRES

Un **APPARTEMENT** (lot 34) situé au 3^e étage

de 82,40 m² Loi Carrez avec terrasses,

une **CAVE** (lot 97) et un **BOX** (lot 145)

situés sur la commune de NICE (06000), dans un ensemble
immobilier dénommé «LE PARC DE MONTEBELLO»,

sis 180 avenue de Pessicart, Bâtiment 1,

cadastrés Section LW 682 pour une contenance de 1ha 19a 93ca

à LW 683 pour une contenance de 41ca anciennement cadastré Section LW numéro 553.

Tels que lesdits biens existent, se poursuivent et comportent avec tous immeubles par destination
pouvant en dépendre, sans aucune exception ni réserve.



ADJUDICATION JEUDI 22 FEVRIER 2024 à 9H

SUR SECONDE REITERATION, à l'audience du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de Nice - Place du Palais, 06000 NICE,
à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur des biens immobiliers ci-dessus désignés

**La présente vente aux enchères sur seonde réitération
des enchères est poursuivie à la requête de : la société
MILLEIS BANQUE, anciennement dénommée
BARCLAYS FRANCE SA, Société anonyme au capital
de 55.299.999,66 euros, dont le siège social est sis 32,
avenue George V - 75008 Paris, immatriculée au
registre du commerce et des sociétés de Paris sous
le numéro 344.748.041, représentée par son
représentant légal domicilié en cette qualité audit
siège, venant aux droits de BARCLAYS BANK PLC à
la suite d'un apport partiel d'actif du 5 avril 2017
soumis au régime juridique des scissions et entraînant
une transmission universelle de patrimoine de
Barclays Bank Plc au profit de Barclays France SA,
elle-même venant aux droits de sa filiale BARCLAYS
FINANCEMENTSIMMOBILIERS en abrégé BARFIMMO
par suite d'une transmission universelle du patrimoine
réalisée le 29 décembre 2008, prise en la personne de**

ses représentants légaux, domiciliés ès qualité audit
siège.

Ayant élu domicile au cabinet de **Maître Gaëlle
HARRAR, Avocat au barreau de NICE**, demeurant 48
rue Gioffredo 06000 NICE, laquelle est constituée et
occupe dans la présente procédure et ses suites.

**Plaidant par la SELARL DURANCEAU-PARTENAIRES
& ASSOCIES représentée par Maître Delphine
DURANCEAU**, société d'avocats interbarreaux ins-
crite aux Barreaux d'AIX EN PROVENCE et de GRASSE,
demeurant L'Européen, 1390 Avenue du Campon à LE
CANNET (06110), Tel : 04.42.27.45.56 ; Portable :
06.16.49.30.47,

Email : saisies.immobilières@dpa-avocats.com

Désignation :

Les lots suivants, en un seul lot d'enchères :

LOT N ° 34 : un **APPARTEMENT** situé au 3^e étage,

...
escalier B, comprenant : un hall, un séjour, un dégagement, une chambre avec dressing et douche, une chambre avec dressing et salle de bain - water-closet, un water-closet indépendant, une cuisine semi-équipée, un dégagement, des rangements, une loggia de 21 m². Et les sept cent quatre-vingt-quinze / cent millièmes (795/100000^o) des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 97 : une **CAVE** située au sous-sol, escalier C
Et les dix / cent millièmes (10/100000^o) des parties communes générales de l'immeuble.

LOT N° 145 : un **BOX** situé au sous-sol, escalier B
Et les cinquante-sept / cent millièmes (57/100000^o) des parties communes générales de l'immeuble.

L'ensemble immobilier a fait l'objet :

- D'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître MOUTON, Notaire à NICE, le 29 juillet 1976 dont une expédition a été publiée au 2^e bureau des hypothèques de NICE le 25 août 1976 volume 1939 BP numéro 3

- Suivi d'un additif audit règlement de copropriété suivant acte reçu par ledit Maître MOUTON en date du 12 janvier 1979 dont une expédition a été publiée le 19 janvier 1979 volume 2724 BP 12

- D'un modificatif au règlement de copropriété suivant acte reçu aux présentes minutes le 20 mars 2003 et publié au 2^e bureau des hypothèques de NICE le 22 mai 2003 volume 2003 P n°2899

- D'un Procès-Verbal du cadastre numéroté 11726 publié au 2^e bureau des hypothèques de NICE le 08 juillet 2020 volume 2020 P n°3609

- Suivi d'une correction audit Procès-Verbal du cadastre publié le 15/03/2021 volume 2021 D n°10331.

Occupation : L'appartement est **entièrement meublé et il semble occupé** par le propriétaire à titre de résidence secondaire, selon les termes du procès-verbal descriptif.

Le **syndic** de la copropriété de l'immeuble est le Cabine BORNE & DELAUNAY sis à NICE (06000), 2 Rue Valperga

Mise à prix : 120.000 €
(CENT VINGT MILLE EUROS)

(Outre les frais des poursuites payables en sus, y compris TVA)

- **ENCHERE ATTEINTE LORS DE LA PREMIERE ADJUDICATION : 375.000 €** (Trois cent soixante-quinze mille euros) (outre les frais de poursuite)
- **ENCHERE ATTEINTE SUR PREMIERE REITERATION : 380.000 €** (Trois cent quatre-vingt mille euros) (outre les frais de poursuite)

Il est ici précisé que les deux adjudications précédentes ont été remportées par la même personne, en lien avec les débiteurs saisis.

Il est impératif de vérifier la solvabilité intégrale de l'adjudicataire et la véracité des documents produits au soutien des enchères.

Conditions de l'adjudication : L'adjudication sur seconde réitération des enchères aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente n° 21/00166, déposé le 4 novembre 2021 par Maître Gaëlle HARRAR, Avocat au Barreau de NICE, au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de NICE, où il peut être consulté, ainsi qu'au cabinet de l'avocat.

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat postulant près le Tribunal Judiciaire de NICE.

Il devra avoir été consigné entre ses mains par chèque de banque ou justifié d'une caution bancaire irrévocable de 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3.000 € soit 12.000 €.

Surenchère : de 10 % possible dans les dix jours de l'adjudication, par un avocat inscrit au barreau de NICE.

VISITES par la SCP ZONINO - ZONINO - TESSIER Commissaires de justice :
- Lundi 12 février 2024 de 11h00 à 12h00 - Vendredi 16 février 2024 de 14h00 à 15h00